

## Epreuve de l'attestation bilingue francophone

### Cahier des charges

*Actualisation novembre 2020*

#### Définition de l'épreuve :

L'attestation bilingue doit attester du niveau de maîtrise du français et de maîtrise disciplinaire des élèves de lycées à profil. Le niveau du CECR attendu selon le Ministère de l'éducation et de la science bulgare est le niveau B2.

L'attestation bilingue francophone est délivrée conjointement par le Ministère de l'éducation et de la science de Bulgarie et l'Institut français de Bulgarie.

L'épreuve est organisée en classe de 11<sup>ème</sup> **entre le 16 et le 23 avril 2020.**

Chaque élève est libre de se présenter ou non à l'épreuve délivrant l'attestation bilingue. Il doit s'inscrire à cet effet dès la rentrée en classe de 11<sup>ème</sup>.

Les élèves de douzième des dix lycées à section bilingue francophone du programme pilote ont le droit de s'inscrire à l'attestation bilingue francophone.

L'épreuve est une soutenance orale faite à partir d'un dossier préparé à l'avance entre septembre et avril de l'année scolaire. Le dossier porte sur un point des programmes disciplinaires bulgares de neuvième, dixième et onzième **classe parmi les disciplines non linguistiques enseignées en français dans l'établissement de scolarisation des candidats.**

Ce point du programme, choisi par l'élève, est approfondi par ce dernier à travers un travail de recherche et d'analyse qu'il mènera dès la rentrée de la classe de 11<sup>ème</sup>. **Le choix de la thématique du dossier est très important** et relève d'une démarche totalement libre, autonome et consentie de l'élève qui lui permettra d'exprimer son point de vue.

Les professeurs sont appelés à encourager les élèves à choisir des thèmes transversaux, par exemple, ou bien liés à la réalité immédiate, des thèmes qui leur permettent de faire preuve d'un esprit créatif, critique, etc. Il faut réduire la possibilité de faire du copier-coller. Le rôle des professeurs et des stagiaires est de bien expliquer les exigences et les critères aux élèves et de veiller à ce que les citations scientifiques soient présentées selon les règles et servent de base à l'élaboration ainsi qu'au développement de leur réflexion. De cette façon, le copier-coller sera contrôlé.

L'élève peut présenter un dossier dans une approche interdisciplinaire et donc travailler dans deux disciplines en même temps lors de la préparation durant toute l'année, mais ce caractère interdisciplinaire n'est pas obligatoire.

Le dossier doit être de **six pages minimum et de dix pages maximum.**

Un travail en concertation des professeurs de français et des professeurs de DNL en français semble indispensable à la bonne préparation des élèves à l'attestation bilingue francophone.

**La partie plus importante est la présentation orale.**

#### Calendrier de préparation et de passation 202-2021 :

- Les élèves ont jusqu'au 23 décembre 2020 pour s'inscrire à l'attestation bilingue francophone et préciser le thème choisi.
- Un plan détaillé du dossier doit être présenté avant le 31 janvier 2021.
- Un « brouillon » du dossier sera réalisé avant le 26 février 2021.
- Avant le 2 avril 2021, **les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante : [abf@institutfrancais.bg](mailto:abf@institutfrancais.bg)**  
**Le jury a ainsi 15 jours à sa disposition pour pouvoir examiner les dossiers des élèves et se prononcer sur la recevabilité ou non de leur dossier.**
- Entre le 16 et le 23 avril 2021 : organisation de l'épreuve de l'attestation bilingue francophone.

### **Déroulement de l'épreuve :**

Le jour de l'épreuve, le candidat dispose de 20mn de préparation avant de se présenter devant le jury. L'épreuve se déroule en deux temps : une soutenance du dossier de DNL sous forme d'exposé (seul l'élève s'exprime alors) qui ne dépassera pas 10mn puis un entretien avec le jury pendant les 10 mn suivantes.

### **Durée totale de l'épreuve :**

20mn de préparation  
10mn d'exposé  
10mn d'entretien (interaction en français)  
=40 mn par candidat dont 20 devant le jury

Pour le jury : 10mn de battement entre deux candidats pour permettre les délibérations

### **Organisation des épreuves :**

L'organisation des épreuves est prise en charge localement par chaque établissement dans le respect du calendrier annoncé par le Ministère de l'éducation et de la science et dans le respect des modalités de passation de l'épreuve définies par le présent cahier des charges.

### **Composition du jury :**

Le jury se compose de trois membres : un professeur de DNL de l'établissement, un professeur de français et un troisième membre francophone désigné par l'Institut français de Bulgarie.

L'opinion d'un membre du jury n'est pas éliminatoire. Pour la procédure, le président du jury doit être le professeur de la DNL respective.

### **Évaluation de l'épreuve :**

L'évaluation s'appuie sur deux notes attribuées, pour la première à l'exposé, et pour la seconde à l'entretien avec le jury. L'évaluation de l'interaction avec le jury peut être éliminatoire si la maîtrise du français et/ ou des savoirs disciplinaires est jugée insuffisante par le jury.

De même, l'examen par ce dernier du dossier rendu peut être éliminatoire.

L'évaluation se fait à partir d'une grille de notation.

L'obtention de l'attestation dépend du succès du candidat d'après cette grille de notation. Si l'épreuve fait l'objet d'une note donnée par le jury, le candidat obtient ou n'obtient pas l'attestation, sans que la note obtenue ne soit rendue publique ni même notée sur l'attestation. Celle-ci affirmera seulement l'obtention de l'attestation bilingue francophone par le candidat.

Le jury est souverain.

### **Préparation des candidats :**

Un cours d'initiation à la recherche documentaire pourrait être proposé (suivi en présentiel ou par le biais d'un didacticiel mis en ligne) pour les candidats à l'épreuve d'obtention de l'attestation bilingue francophone. Ce cours pourrait être organisé en classe de 10<sup>ème</sup>. Il s'agirait alors d'une initiation transdisciplinaire.

L'institut français de Bulgarie encourage fortement la mise en place de cette initiation.

Un cours de préparation à l'attestation bilingue francophone doit être mis en place par chaque lycée en classe de 11<sup>ème</sup>.

Les lecteurs de français affectés dans les lycées à section bilingue francophone de Bulgarie doivent consacrer une heure de leur emploi du temps par semaine à la préparation de l'attestation bilingue francophone avec les élèves qui se présentent à celle-ci.